



## Systemes d'alarme et de télématique

### Éditorial

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, j'ai eu le plaisir de reprendre la présidence de la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (ComTm AOSS) et le 29 mars, je dirigeais ma première séance de commission. Tout au long de ma carrière militaire, commencée à l'école de recrue comme pionnier radio dans les troupes trm et qui m'a mené à la tête du QG de la rég II avec le grade de colonel, je n'ai cessé d'approfondir mes liens avec la télématique. Fédéraliste convaincu, je me vois avant tout, en tant que président de la ComTm AOSS, comme un représentant des cantons. C'est à eux qu'il revient en premier lieu d'assurer la sécurité publique. Je ne saurais donc admettre que la Confédération prenne des décisions sans les consulter. C'est pourquoi cette commission est si importante dans son rôle de charnière entre la Confédération et les cantons.*



*La commission se fonde sur un acte d'institution, une ordonnance et un règlement. Le premier document dit de manière succincte ce que le Conseil fédéral attend d'elle : coordonner la conception, la préparation, la disponibilité et l'exploitation des systèmes télématiques interorganisations et participer au processus législatif dans le domaine des télécommunications. Sur cette base, la commission s'emploie à répartir adéquatement des fréquences en nombre limité et des capacités de transmission restreintes. Elle invite les organes concernés à collaborer, soutient les demandes de coordination et contribue à trouver des solutions pour optimiser la conduite dans les situations particulières ou extraordinaires. Pour cela, il faut non seulement une bonne coopération à l'interne mais aussi une action efficace vers l'extérieur : comment nos décisions sont-elles prises ? Qui les communique, et à qui ? Et qui les met en œuvre ?*

*Je me suis donné pour objectifs de faire régner davantage de clarté et de donner ainsi plus de poids à la ComTm AOSS. Notre nouvelle newsletter, qui devrait paraître deux ou trois fois par an, est un outil pour atteindre ces objectifs. Ce n° 1 est un premier pas dans cette direction. Je vous invite à nous accompagner sur cette voie !*

### **Hans-Jürg Käser**

*Conseiller d'État, président de la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité*

## **Projet « Maintien de la valeur POLYCOM 2030 »**

POLYCOM est le réseau radio national des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). Composé de réseaux partiels, il a été achevé lors de la mise en service du dernier d'entre eux, celui du canton de Zoug, à la fin de 2015. Une grande partie des composants du système étant en place depuis plus de dix ans, ils doivent être remplacés en raison de l'évolution technologique. Pour faire face à cette situation, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a mandaté l'intégrateur du système, la société Atos, pour assurer la durée de vie du réseau jusqu'en 2030. Dans le cadre des préparatifs de la migration, le projet « Maintien de la valeur POLYCOM 2030 » prévoit le développement d'une passerelle (gateway) pour le couplage des composants Tetrapol actuels avec d'autres, compatibles avec la nouvelle technologie IP. Les composants Tetrapol-IP permettront en outre d'élargir les fonctionnalités de la communication tactique. Les changements de cellule devraient aussi se faire plus facilement. La protection des investissements de la Confédération et des cantons est prise en considération dans la transformation prévue des infrastructures des réseaux partiels. Les travaux se feront par étapes, une station de base après l'autre. Dans l'intervalle, on pourra continuer d'utiliser les terminaux actuels. L'OFPP a négocié des options avec Atos afin de préserver les intérêts des cantons et du Corps des gardes-frontière (Cgfr) lors du remplacement des stations de base. Celui-ci pourra commencer une fois les préparatifs de la migration achevés, soit à partir de 2019.

## **Révision de l'ordonnance sur l'alarme**

Le DDPS a lancé une procédure de consultation au sujet de la révision de l'ordonnance sur l'alarme. Le délai pour la remise des avis est fixé au 16 septembre 2016 (<https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#VBS>). Une prise de position générale a été rédigée par le secrétariat à l'informatique de la police à la demande de la police cantonale argovienne. Après une brève consultation auprès des membres du comité de pilotage PTI, elle a été envoyée par le secrétariat général de la CCPCS le 17 juin 2016 aux commandants des corps de police afin qu'ils puissent l'utiliser à leur guise.

## **Réseau de suivi de la situation**

Le projet de réseau de suivi de la situation dirigé par l'OFPP est en phase initiale. Les organes intéressés de la Confédération et des cantons ont été consultés sur l'état des lieux et leurs exigences générales, dans le but de fournir la matière à une analyse de la situation. La plupart ont répondu dans le délai, qui était fixé au 19 juin 2016. Il faut faire la distinction entre les produits finis et disponibles (p. ex. bulletins ou cartes de la situation) et les données brutes ou informations générales qui restent à interpréter. Le groupe de coordination a esquissé l'architecture et les fonctionnalités du futur réseau et les vérifie à l'aune de cas de figure.

## **Développement d'Alertswiss**

Le développement d'Alertswiss est un autre projet dirigé par l'OFPP, dont la phase initiale s'est achevée avec succès à la fin mai 2016. Il s'agit de faire de Polyalert la colonne vertébrale d'un réseau permettant la rédaction et la diffusion de messages textes à différents canaux, dont l'application et le site web Alertswiss. Cette architecture assurerait un couplage avec la télécommande des sirènes et permettrait ainsi de communiquer rapidement en cas de fausse alarme. On utiliserait ainsi un système en place et bien connu, susceptible d'être développé. Le projet se trouve actuellement dans sa phase de conception. L'architecture et les fonctionnalités sont définies en détail et des procédures commerciales (appel d'offres OMC) sont en cours. Cette phase doit s'achever à la fin mars 2017. Un rapport suivra. Les représentants des différentes organisations impliquées participent également à la phase de conception.

## Communication sans fil à large bande (CSFLB)

Les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) et les exploitants d'infrastructures critiques doivent déjà souvent faire appel à la transmission de données sans fil dans le cadre de leurs tâches ordinaires et en cas d'événement. Mais les moyens actuels utilisent l'infrastructure d'opérateurs commerciaux (Swisscom dans la plupart des cas). En situation normale, ces réseaux permettent de couvrir grosso modo les besoins des AOSS à un coût acceptable, mais en cas d'événement majeur ou de panne d'électricité à grande échelle, ils seraient vraisemblablement surchargés voire inopérants. Les organisations de sauvetage et de sécurité ne pourraient dès lors plus les utiliser, que ce soit pour la transmission de données ou la téléphonie. Polycom serait alors le seul moyen de communication disponible.

Pour cette raison, la *ComTm AOSS* a chargé un groupe de travail ad hoc de relever précisément les besoins des différents acteurs et d'élaborer des amorces de solutions. Ses résultats ont été repris dans l'analyse préalable HPI sur la communication mobile du 10 décembre 2013 et l'étude de marché du 30 novembre 2014. Le relevé des besoins a été complété au deuxième semestre 2015 par le biais d'un questionnaire envoyé aux différentes organisations. Six solutions ont été élaborées et évaluées pour satisfaire ces besoins, du statu quo à la mise en place d'un réseau LTE complet et indépendant. Après analyse, le groupe de travail CSFLB propose à la Commission de télématique des AOSS de développer la solution 5, qui peut être décrite de la manière suivante :

- mise en place d'un LTE-Core indépendant et remise de cartes SIM aux ayants droit ;
- itinérance avec un ou plusieurs opérateurs mobiles commerciaux afin de pouvoir utiliser leurs réseaux (dans le but d'avoir tout de suite une couverture étendue) ;
- possibilité pour chaque partenaire de réaliser ses propres sites d'émission, conformément à des directives qui restent à rédiger, afin de disposer d'une infrastructure locale fiable en cas de panne d'électricité ou de surcharge et pouvant être utilisée par tous les partenaires, aussi bien dans les centres villes que dans des vallées non desservies par les opérateurs commerciaux.

La réalisation de la CSFLB dépend cependant non seulement des ressources financières mais aussi de l'attribution de fréquences radio en nombre suffisant dans la gamme de 700 MHz.

## Rapport sur l'avenir des systèmes de télécommunication

Le Conseil fédéral a chargé le DDPS, le 18 décembre 2015, de faire le point sur l'avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication de la protection de la population. Un rapport doit lui être remis d'ici la fin de l'année 2016. Le DDPS a confié cette tâche à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Le rapport porte sur la communication à l'échelon de la conduite stratégique et à l'échelon tactique des organisations d'intervention. Il fait le point sur l'état des systèmes d'alarme et de communication importants pour la protection de la population ainsi que sur les besoins actuels et futurs de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques.

Dans une première évaluation, le DDPS accorde la priorité à la réalisation d'un réseau de données sécurisé (RDS) couplé à un système d'accès aux données (Polydata), sous l'angle d'une appréciation intégrale des risques et de la sécurité. Le rapport propose de réaliser le RDS/Polydata à partir de 2019 et de mettre en service le réseau de base en 2022 avec un premier raccordement pour chaque canton. Cette solution permettrait par la même occasion de remplacer le système de diffusion de messages VULPUS-Télématique, devenu entretemps obsolète. D'autres raccordements seraient réalisés ultérieurement.

Il a été convenu avec les présidents de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) de mettre le rapport en consultation de septembre à novembre 2016. Le DDPS, la plate-forme politique du Réseau national de sécurité et le Conseil fédéral tiendront compte des résultats dans leurs évaluations politiques.

---

## Impressum

### Éditeur

Commission fédérale de la télématic dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (ComTm AOSS)

Président: Hans-Jürg Käser, conseiller d'État  
Vice-président: Peter Wüthrich, OFPP

### Rédaction

Office fédéral de la protection de la population  
Bureau de coordination de la télématic

Responsable: Daniel Häfliger, OFPP  
Chef de la communication: Kurt Mürger, OFPP

### Contact

Monbijoustrasse 51A, CH-3003 Berne  
Tél. +41 58 462 50 11  
info@babs.admin.ch  
[www.bevoelkerungsschutz.ch](http://www.bevoelkerungsschutz.ch)

---